

# PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FÉVRIER 2006

TOUS PRÉSENTS

Madame TARDY M. Claire donne procuration à Monsieur AYMARD J. Claude  
Madame RICCI Agnès donne procuration à Monsieur BOYER Michel  
Madame PIQUENOT Sylvie donne procuration a Monsieur TAGLIAFERRO Jacques  
Monsieur CHICHIGNOUD Pierre donne procuration à Monsieur KAZARIAN Henry  
Madame FERRER Ghislaine donne procuration à Monsieur HARDY Alain  
Monsieur PERRIER J. Pierre donne procuration à Madame PETRI Odile  
Monsieur MOINE Hervé donne procuration à Madame MONTAGNIER M. Claude  
Madame AUSTRUY Béatrice donne procuration à Monsieur TROPINI Antoine  
Monsieur ANGELELIS André donne procuration à Monsieur MAGNAN Marius

Compte rendu du Conseil Municipal du 20 décembre 2005.

Pour : 29 DONT 23 majorité + 4 Simiane Renouveau + 1 SIMIANE AVEC VOUS +1  
divers  
Contre : 0  
Abstention : 0

Madame le Maire propose Madame MONTAGNIER comme secrétaire de séance.

**Pour** : 25 dont 23 Majorité + **1 SIMIANE AVEC VOUS** + 1 divers  
Contre : 4  
Abstention : 0

## ORDRE DU JOUR N° 1 : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2006

Monsieur BOYER :

**BUDGET GENERAL** : Les dépenses de fonctionnement représentent 45.36% du budget, il est noter qu'avec la commune de LAMBESC nous sommes la commune au taux la moins élevée de la CPA, nous n'avons aucune possibilité d'agir en ce qui concerne les dépenses d'énergie et d'alimentation, d'assurance, d'entretien des bâtiments.

Les recettes de fonctionnement croissent moins vite que les dépenses, 63 % des recettes viennent des impôts et taxes dont 26% des impôts, les dotations de l'état représentent 25% les produits de la commune 10 %.. Il sera difficile de boucler le chapitre des recettes qui sont moins importantes que prévues, et nous prenons de plein fouet la décentralisation avec le non transfert du gouvernement vers les établissements territoriaux. Alors que l'état nous annonce une inflation de 2.1% pour 2006 contre 1.9% en 2005 et une hausse de la consommation de 1.8% en 2006 contre 1.6% en 2005 les dotations forfaitaires de l'état prévues seront inférieures à l'inflation.

Il ne faut rien attendre non plus de la CPA, la dotation de solidarité ne sera pas augmentée, espérons qu'elle ne sera pas diminuée, Pour les dépenses de fonctionnement l'objectif est de contenir les dépenses obligatoires mais sans aucun moyen de pression en ce qui concerne les énergies : par exemple nous ne maîtrisons pas les augmentations du pétrole ; les frais de personnel compte tenu des augmentations de salaire prévues de 1.5 à 2.5%. Les services rendus aux simianais représentent un certain coût mais il n'est pas question pour nous d'en baisser le niveau, de même qu' il n'est pas question d'augmenter

leurs tarifs, cependant il faut veiller aux dérapages.

Il est à noter que notre pression fiscale est faible, par comparaison avec les autres villes de 5 à 7000 habitants nous sommes à 109.58 € par personne, pour exemple, Cabriés est à 179, Fuveau 218. Il nous faudra peut être réajuster au niveau de l'inflation prévue.

**EAU** : Il faut maintenir le réseau en état,

Le contrat avec notre fermier la SEM expire en 2007 c'est donc l'équipe en place qui devra donc renouveler le contrat puisque les élections municipales sont repoussées à 2008.

**ASSAINISSEMENT** : Pour les parties de la commune en non collectif, nous avons lancé une étude de faisabilité pour les quartiers de Siège, St Germain, les Frères ; pour le chemin des Vignes c'est une étude plus complète puisqu'elle concerne également l'enfouissement des réseaux et l'aménagement de la voirie.

Pour le collectif, il y aura un surcoût dû à la construction de la station d'épuration, il sera supporté pour 1/3 par les simianais raccordés au réseau collectif,

**M GERARA. ( tel que remis)**

**a) Fonctionnement :**

**Ce débat d'orientation budgétaire soulève beaucoup d'inquiétude.**

**Pourtant le 21 juin 2004 vous avez voté la renégociation d'une partie de la dette, censée être un levier pour aller mieux. Aujourd'hui il n'en n'est rien.**

**Pendant des années il s'est cumulé des retards d'infrastructures que vont handicaper l'avenir et finiront obligatoirement par plomber la fiscalité. Par exemple concernant les trottoirs de centre ville. la maintenance a été négligée. Ne serait il pas temps de reprendre sérieusement un entretien régulier avant de se retrouver à une situation antérieure à 1992. L'attitude des élus est un exemple moteur pour les administrés. Nous ne mettons pas en cause une mauvaise gestion, nous estimons que celle-ci a manqué d'ambitions et de perspectives.**

**Se priver de la réflexion citoyenne afin d prendre des décisions entraînera de fait une incompréhension de la population.**

**b) Investissement**

**Nous ne commenterons pas, il est le reflet de votre programme. Là aussi , nous ne pouvons que regretter le manque d'ambitions sur l'asphyxie du village et des investissements routiers, en autre, qui auraient dû en découler.**

**c) EAU**

**Vous connaissez notre position sur la municipalisation. Toutes les communes qui sont revenues à une gestion à une régie municipale ont pu constater une baisse du prix de l'eau d'au moins 20 %. C'est pour cela que nous vous demandons, alors que le contrat d'affermage sur la fourniture se termine en 2007, de ne pas hypothéquer l'avenir et de soumettre à la société des Eaux un avenant d'un an au présent contrat . L'équipe qui aura en charge la mairie en 2008 choisira alors son mode de gestion.**

**d) ASSAINISSEMENT**

**On se félicite qu'enfin une étude soit programmée sur ce sujet récurrent.**

M BROCH : Simplement, sur le constat de la décentralisation : pour le moment on n'en a pas vu les effets sur les Communes, pour le reste vous assumez ce que vous faites.

M HARDY : A cause de la décentralisation, cependant les régions, les départements vont devoir augmenter les impôts, donc on en subit tous les conséquences individuellement

M BOYER : Le budget de l'état n'a pas augmenté, l'évolution des recettes de dotations progresse moins vite, donc nous en subissons déjà les conséquences.

Mme MONTAGNIER : Le conseil général nous a invité à une journée d'information sur l'obligation pour lui d'intégrer des agents de la DDE et de prendre en charge les routes nationales, cela va coûter si cher qu'on sait d'ores et déjà que pour la ou les années à venir, les projets annoncés seraient réalisés mais que rien de nouveau ne serait prévu, ce

qui signifie que nous devons nous passer de subventions importantes.

**M GERARA : La CPA devrait prendre en charge la compétence des deux systèmes d'assainissement.**

**Mme le MAIRE : D'autant qu'il y a eu d'autres charges transférées qui n'étaient pas prioritaires, alors que la gestion de l'assainissement collectif dans les communes demande une structure lourde en personnel, on peut espérer qu'un jour ces compétences seront prises en totalité par la CPA.**

## **ORDRE DU JOUR N° 2 : AVENANT N° 1 A LA CONVENTION D'ASSISTANCE A MAÎTRE D'OUVRAGE - COURS DES HÉROS-:**

BOSSY : Je souhaite qu'à l'avenir on intègre la valeur technique dans les appels d'offres.

M BROCH : (tel que remis) Position groupée avec le point 3 Vote Contre

**M GERARA (tel que remis) Point 2 et 3 : Ce projet n'ayant jamais fait l'objet de véritable travail émanant d'une commission extra municipale, nous réaffirmons nos précédents votes.**

Pour :24 dont 23 Majorité + 1 Diver

Contre :4 dont 4 Simiane Renouveau

**Abstention : 1 dont 1 SIMIANE AVEC VOUS**

## **ORDRE DU JOUR N'3: RÉHABILITATION ET AMÉNAGEMENT PAYSAGER DU COURS DES HÉROS MARCHE DE TRAVAUX**

Mr BROCH (tel que remis) : Compte tenu de a manière dont a été engagé ce dossier, compte tenu du coût global estimé des travaux et de la mission d'assistance à maître d'ouvrage s'élevant à : assistance 20175€ travaux 423675€ Je ne peux qu'émettre un avis négatif. Il nous parait plus opportun d'engagé des dépenses pour notre commune sur d'autres prestations indispensables, par exemple les voiries, trottoirs du centre ville qui occasionnent des accidents physiques ne pouvant que se multiplier du fait des dégradations rapide du revêtement « pavés bordures » et enfin l'aménagement du « sens de circulation.

Pour :24 dont 23 Majorité + 1 Divers

Contre : 4 dont 4 Simiane Renouveau

**Abstention :1 dont 1 SIMIANE AVEC VOUS**

## **ORDRE DU JOUR N'4: DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL POUR L'ACQUISITION D'UN TERRAIN EN VUE D'ÉQUIPEMENT PUBLICS DIVERS : DESTINATION : CONSTRUCTION D'UNE MAISON DES ASSOCIATIONS ET LA PRODUCTION DE LOGEMENTS NEUFS A CARACTÈRE SOCIAL :**

M BROCH : (tel que remis) / Où en est la situation exacte après la a délibération du 26 juin 2003. Le terrain a-t-il été acheté et payé. Date du paiement au propriétaire  
Date de la sollicitation de la subvention. Acquisition 213023 €. La situation de la parcelle permettra -t-elle la construction de l'indispensable déviation afin que notre village retrouve quelques tranquillité

M GERARA (tel que remis) : Madame le Maire, Mesdames et messieurs les conseillers municipaux. Cette délibération aurait pu nous apparaître intéressante. Elle aurait pu répondre à nos attentes, surtout après la remise d'une pétition soutenant un projet de circulation routière devant permettre une meilleure sécurité et fluidité : en quelque sorte l'amorce d'un plan de Déplacement Urbain sur Simiane.

La période de vacances scolaire est la plus propice pour ne pas entendre les centaines signataires de cette pétition.

Vous comprendrez que mon vite, respectant la volonté des signataires, sera suivi de l'utilisation de tous les moyens disponibles de recours vous auriez toutefois concilier les deux projets et répondre ainsi à toutes les aspirations de vos administrés. A moins que vous acceptiez d'organiser dans un court délai, un référendum d'initiative populaire avec comme question :

**« Êtes vous favorable à la construction d'une Maison des associations et de logements à caractères sociaux, sur le terrain des « charmilles » en lieu et place d'une étude de faisabilité de déviation de Simiane ? »**

La solution d'organiser cette consultation nous semble s'imposer pour l'avenir de la commune.

S'il en était autrement, il serait alors difficile d'imaginer qu'en vous adressant à vous ce soir, je m'adresse à la vice présidents en charge de la Démocratie Locale au sein de la CPA

Mme POURCEL quitte le conseil à 19h20 et donne procuration a Mme LEGAY

Mme le MAIRE : La déviation, j'ai déjà répondu sur ce sujet, a engendré des concertations avec la DRT qui n'ont jamais débouché. Il faudrait la création d'un deuxième pont trop onéreux ; de ce fait aucun des projets présenté n'était acceptable pour les simianais, puisqu'il s'agit toujours d'une « déviation » qui ramène toutes les voitures sur la rue Charles De Gaulle ainsi les voies de la commune deviendraient des voies secondaires, nous serions donc Pénalisés. L'élargissement de la route de Mimet n'a fait qu'accentuer la vitesse et causer des accidents souvent dramatiques.

Il y a des problèmes de circulation dans le village, c'est indéniable, mais seules deux routes le traversent, il en faudrait quatre. Je pense qu'il serait plus efficace de créer une sortie par le haut du village, vers Septèmes, au travers de la colline. M GERARA vous avez participé aux conseils municipaux informels concernant le plan de circulation, comme tous, vous n'avez pas fait de remarque ces soirs là, mais si chaque fois que se pose un problème ardu il faut organiser un référendum, je ne vois pas l'intérêt pour la population d'élire des représentants.

M BROCH : Est-il vrai qu'à l'époque où vous étiez dans l'opposition, vous avez voté pour la déviation ?

Mme le Maire, M. HARDY M BOYER : Non, nous avons toujours refusé une pseudo-déviation. On a demandé à la DRT d'étudier d'autres projets, nous avons fait des propositions, ils ont tous été caducs !

M. MAGNAN : C'est la municipalité en place entre 1983 et 1989 qui a refusé le projet. Ensuite il y a eu les lotissements qui occupaient l'espace.

M BROCH : Le terrain a-t-il été acheté ?

Mne le MAIRE : Oui ! il est acheté, réglé depuis longtemps.

M KAZARIAN : L'objectif n° 1 est de dégager les hauts quartiers, également en raison de

la sécurité, mais c'est un coût de travaux énorme pour la commune, cela permettrait de décharger une bonne partie de la circulation dans le village et éviterait la déviation !  
M KARAGULIAN : Pourquoi la route de Mimet est à double sens alors que le chemin de Gadie est fermé ?

Mme le MAIRE : Le carrefour de la Croix de Fer est dangereux, ce n'est pas une nouveauté, le sens unique du chemin de gadie pénalise les habitants du Chemin de la Roque, mais sécurise l'ensemble du carrefour.

Pour : 24 dont 23 Majorité Municipale

**Contre** : 5 dont 4 Simiane Renouveau + **1 SIMIANE AVEC VOUS**

Abstention : 0

### **ORDRE DU JOUR N° 5 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'AGENCE DE L'EAU, DU CONSEIL RÉGIONAL ET DU CONSEIL GÉNÉRAL POUR L'ÉTUDE DES SOLUTIONS D'ASSAINISSEMENT**

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

### **ORDRE DU JOUR N° 6 : AVANCE DE SUBVENTION « ASSOCIATION DES CRÈCHES D'AIX EN PROVENCE 2006 »**

Mme BOSSY : A-t-on eu le bilan d'activité et financier ? Je voterai pour afin que les enfants, les parents et le personnel n'aient pas de problème.

Mme Le Maire : Le bilan est à votre disposition.

**M GERARA (tel que remis) : Madame le Maire, Mesdames et messieurs mes conseillers municipaux**

**Lors de Conseil Municipal du 18 octobre 2004, vous vous étiez engagée a mettre en place à la fin du mois de mars 2005 au plus tard, une commission chargée de se prononcer sur un mode de gestion de la crèche de Simiane.**

**Le contrat de deux ans conclu avec l'association de crèches d'Aix arrivera à son terme en octobre prochain.**

**Rien ne semble avoir été entrepris. Une nouvelle fois nous craignons que la décisions finale soit prise dans l'urgence, sans véritable débat démocratique. Cette façon de procéder est incorrecte au regard de la sensibilité communale que nous représentons et de vos administrés.**

**Aussi, pour nous permettre d'étudier sereinement toutes les possibilités, nous vous demandons d'honorer dans les plus brefs délais, votre promesse afin de travailler dans l'intérêt des familles.**

**«Simiane avec vous » espère, souhaite et appelle de tous ces voeux à une gestion municipale et parentale de la crèche. Cela est possible, je vous assure que cela se fait dans d'autres mairies socialistes. C'est une question de volonté. Nous pensons qu'une gestion en partenariat entre la Mairie et les parents ouvrira enfin un espace de démocratie participative et de justice sociale où la gestion devient aisée, lisible et agréable pour tous. Aujourd'hui nous aimerions savoir ce que la municipalité a**

**gagné en donnant délégation à l'association des crèches d'Aix en Provence. Pour nous le mode actuel de gestion reste aussi opaque, sinon plus que l'ancien. Même si ce soir je vote pour la subvention, j'y met toutes les réserves d'usage et continu d'exiger la mise en place de cette commission que vous avez promise.**

M BROCH : (tel que remis) : Combien a-t-il été versé au titre de l'année 2005 à l'association des crèches d'Aix en Provence conformément aux dispositions de la convention en date du 18/10/2004 ?

La commune prend' elle en charge d'autres frais téléphone électricité etc Si oui quels sont ces frais. Quels en sont les montants ? Afin de connaître précisément le coût restant à la charge de la collectivité locale.

M BOYER : Il a été versé pour 2005, 90 000€ comme prévu, nous avons à notre charge ce qui concerne le bâtiment, et l'électricité exactement comme avant. La réunion de la commission se fera le 15 mars à 18 h 30

Pour :25 dont 23 Majorité + 1 SIMIANE AVEC VOUS + 1 Divers

Contre : 4

Abstention : 0

### **ORDRE DU JOUR N° 7 : AVANCÉ DÉ SUBVENTION OMC - 2006-:**

POUR : 29

Contre : 0

Abstention :0

### **ORDRE DU JOUR N° 8 : CREATION DE POSTE : UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DEUXIEME CLASSE ET UN POSTE D'AGENT TECHNIQUE PRINCIPAL**

Pour :29

Contre : 0

Abstention :0

### **ORDRE DU JOUR N° 9 : CREATION D'UN POSTE D'AGENT DES SERVICES TECHNIQUES**

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

### **ORDRE DU JOUR N° 10 : ADOPTION DU RAPPORT D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES A LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS D'AIX EN PROVENCE EN DATE DU 30 NOVEMBRE 2005**

**Pour** :28 dont 23 Majorité + 4 Simiane Renouveau + 1 **SIMIANE AVEC VOUS**

Contre : 0

Abstention : 1

## **ORDRE DU JOUR N° 11 : ÉTUDE HYDRAULIQUE POUR UNE PARTIE DU DE BABOL**

M BROCH : (tel que remis) : Comment ces travaux ont-ils pu être réalisés sans déclarations ni autorisation? Le service technique a t-il été informé ?

Le service technique a t-il suivi ce dossier.

Date des travaux et mise en demeure du projet ou de l'autorité compétente. Pourquoi la commune prend elle en charge ces 8700€

**M GERARA : (tel que remis) : L'engagement financier restera-t-il à la charge de la commune ?**

**Cette délibération rejoint un débat que j'avais soulevé en début de mandature sur le curage du vallon.**

Mme le MAIRE : L'étude restera à la charge de la commune, les travaux seront réalisés par les particuliers. Des empiètements du Vallat et son rétrécissement ont été signalés à la police de l'eau, dès leurs créations, il y a une dizaine d'années. Après une rencontre chez Monsieur Le Sous-Préfet, la Préfecture par l'intermédiaire de la DDA nous a mis en demeure d'engager cette étude qui concernait en priorité le pont construit par la DDE il y a une trentaine d'années.

Mme BOSSY : La mise en demeure concerne-t-elle la dernière partie d'enrochement ?

Mme le MAIRE : Elle fait aussi partie de l'étude qui démarre au dessus de M GIDE et se termine à la voie ferrée.

M. BROCH envisage d'écrire à Monsieur Le Préfet afin que la Commune n'ait pas à payer l'étude sollicitée.

**Pour** :25 dont 23 Majorité + **1 SIMIANE AVEC VOUS** + 1 divers

Contre : 4

Abstention : 0

## **ORDRE DU JOUR N°12 : CESSION TERRAIN : LE PRÈS DE LA MARQUISE/ COMMUNE**

Pour: 29

Contre : 0

Abstention : 0

## **ORDRE DU JOUR N° 13: CONVENTION SFR : INSTALLATION D'UN RELAIS DE RADIOTÉLÉPHONIE**

**M GERARA (tel que remis) : Concernant cette délibération, nous sommes au courant que depuis un an, se prépare sans doute à la vue des rapports, une règle qui va obliger les sociétés de téléphonie mobiles à respecter une distance minimum de 300m de toute habitation.**

**Nous restons vigilant sur la suite des études émises par des laboratoires indépendants concernant les conséquences des ondes magnétiques sur la santé ainsi que sur le respect au niveau POS/PLU et permis de construire sur les**

**distances de sécurité.**

Pour : 29  
Contre : 0  
Abstention : 0

Madame Le Maire demande au conseil de bien vouloir rajouter une délibération à l'ordre du jour

Pour: 29  
Contre : 0  
Abstention : 0

**Proposition d'adjonction de la délibération N°14**

Pour. 29  
Contre : 0  
Abstention : 0

**ORDRE DU JOUR N° 14: MARCHE CENTRE AÉRÉ - CONSTRUCTION DE DEUX BÂTIMENTS MODULAIRES DANS LE DOMAINE DES MARRES**

Il s'agit d'entériner le lot 1, les deux autres lots pour lesquels le marché s'est révélé infructueux seront présentés aux votes ultérieurement

Pour : 29  
Contre. 0  
Abstention : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 10.